

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## PDG : plusieurs cadres

**CERTAINS** se sont vus reprocher leur attitude "dissidente" lors de l'examen et l'adoption par le Parlement du nouveau Code pénal. Et d'autres, leurs incartades contraires aux principes du parti.

J. KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

ON s'y attendait un tout petit peu. Le Parti démocratique gabonais (PDG), via sa Commission permanente de discipline (CPD), s'est montré particulièrement ferme en sanctionnant vingt-cinq de ses parlementaires qui, lors de l'examen et l'adoption par le Parlement de la loi 006/2020 du 30 juin 2020 portant modification du Code pénal, avaient exprimé un "vote dissident, attitude située aux antipodes des principes basiques de cette formation politique et du style de travail édicté par le secrétariat exécutif". Aux côtés de ces députés et sénateurs, Léandre Nzue, membre du Bureau politique, par ailleurs maire de Libreville, et Karine Cécilia Arissani-Ntoutoume Ondong, membre de la Chancellerie des Ordres du parti (COP), en ont également eu pour leurs grades. C'est le président de la

«Cyriaque Mvourandjiami a indiqué que toutes ces sanctions ont été décidées à l'unanimité par les membres de la CPD, après audition «des camarades incriminés»».

CPD, Cyriaque Mvourandjiami, assisté de l'ensemble des membres de cet organe, qui a rendu publiques, samedi dernier, au siège du PDG, les décisions consacrant ces sanctions. Et à la lecture de ces mesures, le moins que l'on puisse dire est que, du côté de Louis, siège du parti au pouvoir, l'on ne semble pas du tout avoir apprécié l'attitude frondeuse

de ses parlementaires. D'où "la mise en demeure" doublée d'un "avertissement avec inscription au dossier" infligée à des figures importantes de cette formation politique. Notamment Léonard Andjembe, Martin Fidèle Magnaga, Firmin Idriss Ngari, Flavien Nzengui Nzoundou, Barnabé Indoumou Mamboungou, Blaise Louembe, Régis Immongault Tatangani, Guy Bertrand Mapangou, Pacôme Moubelet Boubeya, Malika Bongo Ondimba, Jean Bosco Ndjounga, etc.

Pour autant, ils ne sont pas les seuls à avoir fait les frais des débats survenus au sein des groupes parlementaires PDG lors de l'examen de la loi susmentionnée. Vu que Julien Nkoghe Bekale, membre du Comité permanent du Bureau politique, alors Premier ministre et principal défenseur du texte devant les deux Chambres du Parlement, écope également "d'une mise en demeure". Tout comme Martin Mabala et Raphaël Mangouala, respectivement président du groupe parlementaire PDG à l'Assemblée nationale et au Sénat.

"MANAGEMENT APPROXIMATIF". De manière globale, il leur est, entre autres, reproché "un management approximatif et une absence de concertation au sein du groupe parlementaire PDG au palais Léon Mba". Ce qui, s'agissant des deux derniers cités, ne devrait pas manquer de soulever la question de leur maintien à la tête des groupes parlementaires.

Pour Léandre Nzue, sa situation n'est guère enviable. D'autant plus qu'il s'est vu infliger "un avertissement" pour avoir, lors d'un point-presse, tenu des propos "de nature à faire la promotion des recrutements discriminatoires, toute chose contraire à la politique de l'égalité des chances prônée par le distingué camarade pré-

sident Ali Bongo Ondimba". C'est dire que sa position au sein de sa famille politique et, partant, à la tête du Conseil municipal de Libreville pourrait être fragilisée.

Et que penser du sort de Karine Cécilia Arissani-Ntoutoume Ondong ? Suspendue de ses fonctions de membre de la Cop, une épée de Damoclès plane désormais au-dessus de sa tête. D'autant que les faits qui lui sont reprochés sont particulièrement graves : "Entretien de communication avec un activiste, voie de faits vêtue d'un tee-shirt à l'effigie du distingué camarade président Ali Bongo Ondimba, activité récurrente et intempestive sur les réseaux sociaux". Bien que la durée de sa suspension n'ait pas été précisée, tout porte à croire qu'à la prochaine incartade, elle pourrait écoper d'une sanction plus lourde.

Dans tous les cas, Cyriaque Mvourandjiami a indiqué que toutes ces sanctions ont été décidées à l'unanimité par les membres de la CPD, après audition "des camarades incriminés".



Photo: Adjai Ntoutoume

Le président de la Commission permanente de discipline du PDG, Cyriaque Mvourandjiami, lors d'une séance de travail.



# sanctionnés



Le Bureau politique Mvourandjiami (micro), rendant publiques les décisions.

## Au nom de la cohésion

M.A.  
Libreville/Gabon

TOUTS le petit doigt sur la couture du pantalon ! En adressant mises en demeure et avertissements à une trentaine de ses cadres, principalement des élus, le PDG a voulu montrer qu'il n'était pas prêt à transiger avec le respect scrupuleux d'une valeur essentielle à son fonctionnement et à son rayonnement : la cohésion. Le terme apparaît d'ailleurs dans le texte rendu public samedi, à travers l'exhortation faite à l'ensemble des cadres : "prendre conscience du poids de leurs responsabilités et (à) faire preuve d'exemplarité et de cohésion".

Mais l'examen puis l'adoption presque à la hussarde d'un texte dont certaines dispositions étaient révélatrices de passions et de lignes de fracture transcendant un parti, fût-il au pouvoir, avaient de quoi laisser percer quelques états d'âme, au minimum.



Photo : Sylvain Maganga/L'Union

L'allusion à l'ambiance qui avait prévalu au moment du vote de la réforme du Code pénal est claire. Rarement les élus "pdgistes" avaient autant tiré à hue et à dia, le "vote dissident" exprimé par un nombre significatif d'entre eux et expliqué par certains sur les réseaux sociaux plongeant la direction du parti dans le plus grand embarras. La réaction de sa Commission permanente de discipline (CPD) paraît donc à la mesure de la confusion créée par ces divergences. Il reste que l'attitude des élus et les sanctions qui viennent de leur être infligées révèlent, en creux, le malaise perceptible fin juin dans les deux hémicycles. Certes, la critique à l'égard des prési-

dents de groupe – qui n'auraient pas su tenir leurs troupes – peut s'entendre. Mais l'examen puis l'adoption presque à la hussarde d'un texte dont certaines dispositions étaient révélatrices de passions et de lignes de fracture transcendant un parti, fût-il au pouvoir, avaient de quoi laisser percer quelques états d'âme, au minimum.

Il y a des leçons à tirer de cette séquence. Pas seulement à travers ces sanctions qui, si elles peuvent effectivement contribuer à ramener chacun dans les rangs, peuvent aussi nourrir rancœurs et ressentiment.

## Tolérance zéro !

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon



Photo : ERIC LAPEYRE/L'Union

PLUS qu'ailleurs, en politique, il n'y a guère de place au hasard. Derrière les sanctions infligées au membre du Bureau politique Léandre Nzue, par ailleurs édile de la capitale gabonaise, et à Karine Cécilia Arissani-Noutoume Ondong, membre de la Chancellerie des Ordres du parti (Cop), le message envoyé par les plus hauts responsables de cette formation politique est suffisamment explicite : aucun écart d'un militant, fût-il un responsable politique de premier plan ou membre d'une instance du PDG, ne sera plus toléré.

Cette volonté est d'autant plus ferme que les exigences politiques de l'heure supposent, de la part de chaque militant, exemplarité, responsabilité, humilité et efficacité.

Dans la droite ligne de la matérialisation de la "Révitalisation" et la "Régénération" (2R), le secrétariat exécutif, sur les instructions du "distingué camarade président", Ali Bongo Ondimba, entend maintenir le cap fixé à l'issue du dernier congrès du PDG. En ne tolérant plus, notamment en

son sein, des comportements qui, dans un passé récent, ont laissé croire, à tort ou à raison, à certains militants qu'ils étaient au-dessus des principes basiques de leur formation politique. Au point d'en plomber, d'une manière ou une autre, son fonctionnement.

Cette volonté est d'autant plus ferme que les exigences politiques de l'heure supposent, de la part de chaque militant, exemplarité, responsabilité, humilité et efficacité. La modernisation du PDG est sans doute à ce prix. Que les uns et les autres se le tiennent pour dit !